

Affaires de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **94 (1943)**

Heft 3

PDF erstellt am: **25.09.2022**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Extrait du procès-verbal des séances du comité permanent

Séance du 4 février 1943, à Zurich

1° *Admissions.* Ont été admis comme nouveaux sociétaires : MM. *M. Frölich*, ingénieur forestier à Zollikon; *A. Grämiger*, ingénieur forestier à Berne; *E. Staffelbach*, ingénieur forestier à Soleure, et *Harold Necker*, à Lausanne (Avenue de Cour 63).

2° *Décès de sociétaires :* MM. *Théodore Meyer*, membre d'honneur, ancien adjoint à l'inspection cantonale des forêts, à Coire; *Adrien de Werra*, ancien inspecteur forestier à Sion, et *Max DuPasquier*, ancien inspecteur forestier à Areuse.

Démissions : M. *Joseph Frey*, conseiller d'Etat, à Lucerne.

3° L'appel lancé par M. *Ch. Brodbeck*, inspecteur forestier cantonal, à Bâle, au nom d'un comité d'action, a récolté 116 signatures valables de sociétaires. Aussi bien la convocation par le comité permanent de l'assemblée extraordinaire de la S. F. S., réclamée en se basant sur l'article 7 de ses statuts, devra-t-elle avoir lieu. Ce sera dans le courant de mars, à Zurich, qui a été choisie surtout à cause des facilités de transport par chemin de fer.

4° Le comité permanent estime qu'il n'y a pas de raison valable de revenir sur la décision, prise à Baden par l'assemblée générale, de fêter à Langenthal le jubilé de la fondation de notre société. Il a pris connaissance de la constitution d'un comité local, et fixé du samedi 28 au lundi 30 août 1943 la date de la célébration de cet anniversaire.

5° *La publication à l'occasion du centenaire de la Société forestière suisse*, dont la S. F. S. avait chargé M. *A. Henne*, ancien inspecteur fédéral des forêts, vient de paraître. Il est décidé d'en faire don d'un exemplaire à chacun des membres du Conseil fédéral, puis aux gouvernements cantonaux, aux bibliothèques cantonales et aux inspections cantonales des forêts.

Les autres questions traitées furent les suivantes : rapports à présenter à l'assemblée générale annuelle; distribution de l'insigne de notre Société aux ingénieurs forestiers ayant décroché le brevet d'éligibilité; nombre de tirés à part des suppléments de la « Festschrift »; augmentation du coût de l'abonnement des périodiques de la S. F. S.

Sarnen, le 5 février 1943.

Le secrétaire : *Omlin*.

Cotisation de 1943

Les membres de la Société forestière suisse sont priés de payer la cotisation annuelle 1943, de 12 fr., en utilisant pour cela le formulaire postal (chèque VIII 11 645) annexé à ce cahier. Sinon, la cotisation sera perçue par remboursement.

Zurich, Ottikerstr. 61. Le caissier : *H. Fleisch*, inspecteur forestier.